



AXA Bank Belgium fait partie
du Groupe Crelan



Liste des tarifs

Indépendants et entreprises
Partie 1 opérations de paiement
Tarifs en vigueur au 1.8.2023

I. Account4pro

1. Tenue de compte

Frais de gestion annuels, compris dans ce forfait annuel : - account4pro, fourniture d'une carte de débit AXA, package d'opérations en euros (voir point 2.1.)	48 EUR
---	--------

2.1. Opérations en euros (par opération)

Compris dans le forfait annuel, sauf indication contraire :	
- paiement par carte de débit dans la zone SEPA	✓
- retrait d'espèces en euros via carte de débit dans la zone SEPA	✓
- retrait d'espèces en euros au guichet AXA	✓
- virement en euros : virements entrants et sortants sur papier dans la zone SEPA	✓
- virement en euros : virements entrants et sortants électroniques dans la zone SEPA	✓
- virement instantané en euros : virements électroniques entrants dans la zone SEPA et sortants de Belgique	✓
- ordre permanent et domiciliation entrant et sortant dans la zone SEPA	✓
- dépôt de billets au guichet AXA	✓
- paiement de chèques nationaux (l'émission des chèques par les clients n'est plus possible après le 31 décembre 2021)	✓

Zone SEPA: membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre, Royaume-Uni, Cité du Vatican.

Pas compris dans le forfait annuel (opérations supplémentaires, immédiatement encaissé) :

- retrait d'espèces en euros par carte de débit hors de la zone SEPA	6 EUR
- paiement par carte de débit hors de la zone SEPA	0,60 EUR
- dépôt de monnaie au guichet AXA (compté au préalable)	1% du montant (minimum 4 EUR)
- paiements internationaux via virements et chèques	Voir point IV

Opérations avec carte de crédit (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel) :

- paiement par carte de crédit	0 EUR
- retrait d'espèces en euros par carte de crédit	1% du montant + 6 EUR

Opérations refusées pour cause de solde insuffisant (virement en euros, ordre permanent et domiciliation)

	5 EUR
--	-------

2.2. Opérations en autres devises (non euro)

Pas compris dans le forfait annuel (opérations supplémentaires, par opération, immédiatement encaissé) :

- retrait d'espèces dans une autre devise par carte de débit	6 EUR
- paiement par carte de débit	0,60 EUR
Les coûts ci-dessus sont augmentés du coût de la provision de change (marge de change sur le taux de change de référence*)	2%
- paiements internationaux par virements et chèques	Voir point IV

Opérations avec carte de crédit (par opération, porté en compte lors du relevé mensuel) :

- paiement par carte de crédit	0 EUR
- retrait d'espèces dans une autre devise par carte de crédit	1% du montant + 6 EUR
Les coûts ci-dessus sont augmentés du coût de la provision de change (marge de change sur le taux de change de référence*)	2%

* Le taux de change de référence utilisé pour la conversion en euro de transactions par cartes de débit et de crédit dans d'autres devises des pays de l'EEE, est celui de la Banque Centrale Européenne, consultable sur https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates.

Pour les transactions dans d'autres devises, le taux de change de référence est celui de Mastercard pour la carte de débit et celui de VISA pour la carte de crédit.

Le taux de change effectivement appliqué est donc ce taux de change de référence + une marge (la provision de change).

Les autres devises des pays de l'EEE sont BGN, CHF, CZK, DKK, SEK, HRK, HUF, ISK, NOK, PLN, RON.

3. Taux créditeur (sur base annuelle)

Taux d'intérêt	0%
----------------	----

Le solde créditeur maximum autorisé s'élève à 1.000.000 euros (solde des montants sur tous les types de comptes à vue chez AXA Banque dont le client est titulaire ou cotitulaire).

4. Taux débiteur (sur base annuelle)

- Facilité de découvert	18,50%
- Découvert non autorisé	18,50%

5. Date de valeur

Opérations créditrices	
- Virement en euros	Date de comptabilisation
- Virement instantané en euros	Date de l'opération
- Versement au guichet	Date de l'opération
- Encaissement d'un chèque	Date de l'opération + 2 jours calendrier
- Paiements internationaux	Date de la réception des fonds par AXA Banque

Opérations débitrices	
- Virement en euros via homebanking, selfservice, mobile banking, papier, domiciliation européenne, ordre permanent	Date de comptabilisation
- Virement instantané en euros via mobile banking	Date de l'opération
- Paiement par carte de débit, retrait d'espèces au guichet AXA ou par carte de débit via selfservice	Date de l'opération
- Emission d'un chèque	Date de comptabilisation -1 jour calendrier
- Paiements internationaux	Date de comptabilisation

Virement en euros: virement non urgent en euros, avec IBAN et BIC corrects et frais partagés, vers/en provenance d'un pays de la zone SEPA (membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre, Royaume-Uni, Cité du Vatican).

6. Cartes

Fourniture d'une carte de débit	
- À partir de la 2 ^{ème} carte de débit AXA par an et par carte	15 EUR
Fourniture d'une carte de crédit	
- Visa4pro (payable d'avance à l'échéance annuelle)	24 EUR
- Visa Classic (plus de lien possible avec un account4pro, payable d'avance à l'échéance annuelle)	24 EUR

II. Courrier

Extraits de compte via homebanking (par an)

- Fréquence mensuelle, hebdomadaire, journalière	0 EUR
--	-------

Extraits de compte par poste (par an)

- Fréquence mensuelle	5 EUR + frais de port
- Fréquence hebdomadaire	30 EUR + frais de port
- Fréquence journalière	50 EUR + frais de port

III. Opérations à distance

Compris dans le forfait annuel :

- Toutes les opérations via homebanking, mobile banking et selfservice

- 1er lecteur de cartes

Lecteur de cartes supplémentaire



25 EUR

IV. Paiements internationaux par virements et chèques

Virements (commission de paiement par virement, immédiatement encaissée)

- Virement entrant et sortant en euros hors de la zone SEPA	14 EUR
- Virement entrant et sortant en devises	14 EUR

Modalités de change de devises et la provision de change

- Un taux de change de référence de base est d'application pour les paiements nécessitant un change de devises, il est basé sur les marchés internationaux et consultable sur www.bloomberg.com/markets/currencies/fxc.html

- Une marge de change est appliquée sur ce taux de change. Elle varie selon la devise et est consultable dans toute agence AXA Banque.

- Le taux de change effectivement appliqué est donc le taux de change de référence, majoré/diminué d'une marge de change.

Autres modalités

- Lors de virements sortants, les fonds arrivent à la banque du bénéficiaire au plus tard deux jours ouvrables bancaires après l'exécution (= le jour de l'acceptation, c'est-à-dire le jour de l'enregistrement à l'administration centrale) pour les paiements en euro dans la zone SEPA. Pour tous les autres paiements par virement, ce délai est de 4 jours ouvrables bancaires. Le moment du versement des fonds sur le compte du bénéficiaire dépend de la banque du bénéficiaire.

- Lors de virements entrants, les fonds sont versés sur le compte du bénéficiaire dès leur réception par AXA Banque.

- Lors de virements sortants, la date de valeur est égale à la date de comptabilisation.

- Lors de virements entrants, la date de valeur est la date de la réception des fonds par AXA Banque.

- Les virements entrants et sortants en devises étrangers sont uniquement acceptés dans les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, CZK, DKK, EUR, GBP, HKD, HUF, JPY, NOK, NZD, SEK, USD et ZAR.

Attention : les frais du correspondant et les frais imputés par une autre (d'autres) banque(s) intervenante(s) sont portés en compte. Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.

Zone SEPA: membres de l'Union européenne + Norvège, Islande, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, l'île de Man, Jersey, Guernesey, Andorre, Royaume-Uni, Cité du Vatican.

Chèques

Paiement avec chèque international (= débit du compte) en euros ou en devises

- provision de paiement

0,10%, minimum 7,50 EUR et
maximum 100 EUR
1,87 EUR

- frais de port

Attention: les frais du correspondant et de la (des) banque(s) intervenante(s) sont répercutés/portés en déduction du montant du chèque.

Les tarifs diffèrent d'une banque à l'autre et d'un pays à l'autre.

L'émission des chèques par les clients n'est plus possible après le 31 décembre 2021.

V. Compte de qualité (Compte de tiers et rubriqué)

1. Tenue de compte

Pas de frais de gestion imputés.

2. Tarification de base des opérations

Pas de frais imputés.

3. Taux créditeur (sur base annuelle)

Taux d'intérêt	0,5%
----------------	------

Les éventuelles conditions dérogatoires seront stipulées contractuellement.

4. Taux débiteur (sur base annuelle)

Pas applicable

5. Date de valeur

- Opérations de crédit

- Opérations de débit

Valeur journalière

Valeur journalière

6. Courrier

Extraits de compte	0 EUR
--------------------	-------

VI. Service bancaire de base pour les entreprises et les missions diplomatiques

1. Tenue de compte

Frais de gestion annuels

Inclus dans le forfait annuel : tous les services minimums déterminés par la loi et décrits dans le règlement compte à vue.

Uniquement disponible après désignation d'AXA Banque par la salle des services bancaires de base.

48 EUR

La liste de tarifs pour indépendants et entreprises se compose de 5 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4) et frais divers (partie 5). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts dans le cadre d'une activité professionnelle indépendante ou de l'exercice d'une profession libérale. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique et le cas échéant, tous les prix indiqués incluent la TVA. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 1000 Bruxelles.